

### Leçon 6 : « Vécus de la discrimination »

Action 1 : projection de la séquence 5 du film - texte du commentaire

Dès juin 1941, une résistance administrative se dessine, notamment quand le bourgmestre Van de Meulebroeck refuse de céder à l'occupant qui veut le forcer à démissionner. Il sera remplacé par Jules Coelst, son premier échevin, mais avant d'être révoqué le 1<sup>er</sup> juillet, il fait placarder dans la ville une protestation qui aura un large retentissement.

Pendant ce temps à Anvers, la situation se dégrade tragiquement. Le lundi de Pâques 14 avril 1941, 150 sympathisants de la Ligue Anti-Juive, recrutés parmi les SS flamands détruisent 200 étalages de magasins appartenant à des Juifs et incendient deux synagogues. De nombreux Juifs anversois fuient la métropole et se réfugient à Bruxelles.

Le 25 novembre 1941, le gouvernement militaire allemand oblige tous les Juifs à se faire membre d'une Association dont le comité directeur est composé de Juifs désignés par les Allemands. Les statuts sont publiés au moniteur belge le 21 mars 1942 et la presse clandestine dénonce cette publication illégale au regard du droit belge. Quant aux fonctionnaires de l'AJB, alors qu'ils croient sauver les Juifs belges en recensant les Juifs étrangers, ils constituent de facto un rouage essentiel dans la persécution et la mise en œuvre de la solution finale.

Quand l'occupant instaure le travail *forcé* des Juifs, des employés communaux et des médecins vont aider les Juifs réquisitionnés à échapper à ces mesures alors que pour les autorités belges, ils sont assimilés à des "asociaux" selon la terminologie de l'occupant.

Le port de l'étoile obligatoire est introduit en Belgique par l'ordonnance du 27 mai 1942. Elle impose à tous les Juifs de plus de six ans le port d'une étoile jaune bien en évidence sur le côté gauche de la poitrine. Cette marque imposée par les nazis provoque un mouvement de sympathie et de solidarité chez de très nombreux Belges. Au contraire de ses collègues de Liège et Anvers, Jules Coelst, au nom de la Conférence des bourgmestres de Bruxelles, refuse que ce soient les communes qui distribuent l'étoile. En effet, parmi ceux qui doivent afficher cette marque, il y a des Juifs de nationalité belge.

« Cela porte atteinte à la dignité de l'homme » écrit le bourgmestre de Bruxelles dont la protestation, la première, est importante car plus de la moitié de la population juive habite désormais la capitale. Ce refus va agir comme un catalyseur de la résistance à l'occupant. Une résistance publique qui provoque une prise de conscience. D'autant que le contexte international est en train de changer et que les rapports sont de plus en plus tendus entre la Conférence des bourgmestres et les autorités d'occupation.

Mais ce refus de distribuer l'étoile jaune est tardif et surtout ne change rien à la politique d'enregistrement des Juifs sur les fameux registres communaux. Ceux que l'on tente de protéger, ce sont les Belges mais pas les Juifs étrangers qui, au mépris la constitution, sont abandonnés à l'occupant.

## Dossier pédagogique « La déportation des Juifs de Belgique »

La Reine Élisabeth intervient d'ailleurs pour que des Juifs belges échappent aux mesures et plusieurs citoyens, dont certains anciens combattants, écrivent sans succès à Léopold III pour demander sa protection.